

## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Centre d'Études Professionnelles Saint-Jérôme

Date : 24 mai 2017

Nombre de signalements de violence : 0

Nombre de signalements d'intimidation : 1

Nombre de plaintes : 0

### Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2016-2017

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter la dénonciation des cas d'acte d'intimidation et de violence.</li> <li>Sensibiliser les élèves et le personnel à une définition commune de l'intimidation et de la violence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des mécanismes d'interventions.</li> </ul>



## Mise en œuvre des moyens

- Les mesures de prévention mises en place cette année ont été les suivantes : Informer les élèves du plan de lutte contre l'intimidation, présentation du code de vie par l'agent de service social à l'accueil de tous les nouveaux élèves, activités étudiantes qui favorisent le sentiment d'appartenance et gestion de conflits par l'agent de service social. L'embauche d'un agent de sécurité afin couvrir les plages horaires en fin de journée et de soirée permettant ainsi d'accroître l'encadrement.
- La modalité de signalement mise en place a été de rendre accessible une fiche de signalement sur le site Internet du CEP pour dénoncer les actes d'intimidation. La mise en place d'une boîte vocale afin de recueillir les dénonciations. Les dénonciations ou situations problématiques se réalisent surtout dans un contexte de relation d'aide avec l'agent de service social ou par des échanges avec les enseignants ou tuteurs.
- La rapidité d'action et le traitement de dénonciations s'effectueront dans les plus brefs délais, dans le but de sécuriser et rassurer la personne victime et de circonscrire efficacement l'événement.
- Des interventions sont réalisées auprès des élèves qui font l'intimidation ou la violence afin de prendre conscience de la portée du geste ou des paroles véhiculées.

Les difficultés rencontrées :

N/A

Les éléments facilitants :

Considérant que notre clientèle est d'âge adulte, cette dernière ce rapporte rapidement aux tuteurs, enseignants, direction-adjointe ou à l'agent de service social pour régler toute situation.



Commission scolaire  
de la Rivière-du-Nord

### L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none"><li>Le personnel enseignant a démontré une plus grande vigilance à l'égard des situations apparentes à de l'intimidation.</li><li>Il existe une méconnaissance à différencier les conflits entre des personnes et des actes d'intimidation.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les élèves du centre ont été sensibilisés aux actes d'intimidation et ils ont été informés des moyens mis à leur disposition pour dénoncer de tels actes.</li></ul>	N/A	N/A



Commission scolaire  
de la Rivière-du-Nord

## Recommandations

L'évaluation du plan de lutte de l'école \_\_\_\_\_ CEP \_\_\_\_\_ a été approuvée par le Conseil d'Établissement le \_\_24 mai \_\_2017. No de résolution : CE 250-24052017-01